

INTERVIEW

Lysiane YVON, directrice générale du CNAS

Directrice générale du CNAS depuis mai 2025, Lysiane YVON revient, dans cette interview pour la newsletter de l'ADGCF, sur la raison d'être du CNAS, sur l'évolution de son offre de services ainsi que sur son propre parcours professionnel.



Le CNAS –Comité Nationale d'Action Sociale– œuvre depuis 1967 au « mieux-être » des agents des collectivités territoriales. Pourriez-vous nous rappeler ses missions initiales?

Le CNAS propose des prestations d'action sociale aux agents des collectivités territoriales, quelles qu'elles soient. Sa vocation est d'améliorer leur bien-être et de compléter le « package social » qu'une collectivité peut offrir. C'est donc à la fois un outil de solidarité et un levier RH d'attractivité et de fidélisation pour l'administration territoriale.

Le CNAS a été créé pour répondre à des besoins locaux, en 1967, par Henri Hatrel. Il s'est progressivement étendu à d'autres territoires.

Quelles sont les grandes étapes du déploiement du CNAS ?

A partir des années 90, sous la présidence de René Régnault, l'association se structure et s'inscrit dans une forte croissance. En 1998, la raison d'être du CNAS se formalise : améliorer la qualité de vie des personnels territoriaux grâce à une large offre d'actions sociales, fondée sur la solidarité et la mutualisation. La création des antennes régionales dans les années 2000 renforce l'ancrage territorial : sept antennes assurent aujourd'hui le lien de proximité avec les adhérents, les bénéficiaires et les délégués.

Autre date majeure : les lois de février 2007, qui rendent l'action sociale obligatoire dans les collectivités territoriales. Aujourd'hui, il y a encore de petites collectivités qui ignorent cette obligation.

Depuis une dizaine d'années, la croissance s'est accélérée, portée par la diversité de l'offre de notre catalogue et la qualité de service. La transformation numérique engagée à partir de 2018, puis amplifiée depuis 2021 a permis d'absorber les volumes de demandes et d'améliorer la relation avec les adhérents et bénéficiaires. Aujourd'hui, le CNAS apporte une solution utile, simple et sécurisée.

Vous êtes directrice générale du CNAS depuis un peu plus d'un an maintenant. Quel a été votre parcours professionnel jusque-là ?

Je suis juriste spécialisée en droit des affaires et en développement des entreprises.

J'ai travaillé dans plusieurs directions générales, notamment au sein d'une agence gouvernementale qui a intégré Bpifrance. J'ai toujours conjugué expertise juridique, directions générales et dimension politique en menant des actions de lobbying en faveur du développement économique.

Quels sont les principaux projets dont vous avez la responsabilité, aujourd'hui ?

Ma nomination en tant que Directrice Générale du CNAS s'inscrit dans une phase de transformation engagée par mon prédécesseur, Frédéric Desmaisons. L'enjeu est de poursuivre la structuration de l'organisation, d'accompagner sa modernisation et de l'adapter à un contexte qui évolue rapidement : attentes des collectivités, baisse du pouvoir d'achat des agents, besoin d'une offre toujours plus attractive. Les grands axes stratégiques à venir du CNAS seront prochainement définis par nos élus dans le cadre du renouvellement des instances, prévu en octobre prochain, avec le départ de René Régault après trente ans de présidence. Mon rôle sera d'en assurer le déploiement.

Quelle gamme de services propose le CNAS aux agents, en 2026 ?

Le principe est simple : lorsqu'une collectivité adhère pour un agent, celui-ci peut accéder à l'ensemble du catalogue, dès lors qu'il remplit les critères d'attribution. L'offre évolue chaque année, à partir des tendances de marché, des remontées du terrain et des attentes exprimées par les bénéficiaires et les adhérents. Nos 90 prestations couvrent tous les moments de la vie : vacances, billetterie, loisirs, événements familiaux ... et, aussi, les situations difficiles.

Des aides au quotidien, avec, par exemple, le permis de conduire, l'aide à domicile, le déménagement, les prestations liées aux enfants, de la naissance à la rentrée scolaire sans oublier les études supérieures ou les séjours linguistiques, le sport ou le BAFA. Des aides de solidarité, avec le secours exceptionnel, l'aide au logement, la précarité énergétique, le handicap ou encore le décès ou les catastrophes naturelles. Des offres de prêts en partenariat avec la BFM, pour l'accession à la propriété, l'achat d'un véhicule ou les études par exemple. Et bien sûr, les voyages, avec des remises négociées auprès de voyagistes, campings, plateformes de location ou opérateurs touristiques.

Parmi les évolutions à venir figurent la dématérialisation des chèques-vacances et des chèques-cadeaux, fortement demandée, ainsi qu'une attention accrue aux enjeux de RSE : mobilité douce, tourisme plus responsable, offres plus respectueuses de l'environnement. Le CNAS adapte aussi son catalogue aux territoires ultramarins, notamment en Guyane, aux Antilles, à La Réunion et à Mayotte, avec des prestations spécifiques.

Et aux collectivités ?

Nous apportons de la transparence, avec des informations sur l'utilisation des prestations, nous garantissons la conformité sociale et fiscale des prestations d'action sociale. Le CNAS prend aussi en charge les cotisations sociales lorsqu'elles sont dues, ce qui représente un avantage financier pour les collectivités.

La capacité d'adaptation permanente de notre offre est très certainement la raison du choix des 12 500 collectivités qui nous sont fidèles avec près d'un million de bénéficiaires.

Le CNAS repose sur une vie institutionnelle forte, apolitique, animée par des élus et des agents à tous les échelons, communal, intercommunal, départemental, régional et national. C'est notre ADN.